



17 novembre : conférence nationale sur l'inclusion scolaire

1^{er} février 2024 | Handicap

Le ministère prévoit d'aller plus loin dans l'inclusion scolaire systématique en intégrant les établissements médico-sociaux dans les écoles et établissements tout en y réduisant les moyens humains...

Parce qu'une réflexion sérieuse, digne des enjeux humains qui se posent, est nécessaire, le SNCI-FO a apporté sa contribution à la conférence nationale sur l'inclusion scolaire organisée par sa fédération, la FNEC FP-FO, le 17 novembre dernier à Paris.

Depuis la Loi Boisseau-Monchamp de 2005, sous des prétextes démagogiques, les gouvernements successifs se sont attelés à démanteler les classes et structures spécialisées et adaptées qui avaient vocation à prendre en charge les élèves relevant du handicap et/ou de la grande difficulté scolaire avec des enseignants spécialisés formés de manière adaptée.

La FNEC FP-FO a toujours dénoncé les conséquences de la loi de 2005 sur les élèves les plus fragiles. Pour rappel, seule la FNEC FP-FO a voté contre les décrets d'application de la Loi Boisseau-Monchamp lors du CSE du 20 octobre 2005 en expliquant l'impact de tels textes réglementaires sur la dégradation qui s'ensuivrait des conditions de prise en charge des élèves et de travail. Les faits confirment aujourd'hui notre analyse que plus personne ne peut aujourd'hui nier. Rappelons qu'en 2018, la FNEC FP-FO avait organisé une conférence nationale sur l'inclusion scolaire systématique qui avait dressé un tableau extrêmement alarmant de la situation des élèves, des familles et des personnels concernés. Mises en danger d'élèves, de personnels avec explosion du nombre de fiches SST, d'accidents de service, de burn-out... manque de postes et de places dans les structures et les établissements spécialisés, transformation des enseignants spécialisés et personnels médico-sociaux en "coachs" !

La question sensible de la dignité de l'accueil des enfants en situation de handicap se pose au moment où les corps d'inspection se retrouvent confrontés à la gestion de situations humaines douloureuses voire dramatiques.

La conférence du 17 novembre a permis de réunir professionnels de l'enseignement et du soin, et représentants des familles d'enfants en situation de handicap autour de cette question vive.

Pour le SNCI-FO, un accueil digne des enfants en situation de handicap nécessite le renforcement du service public au sein duquel des agents formés et spécialisés exercent sous statut.

L'acte 2 de l'école inclusive, c'est ...

Le SNCI-FO s'inquiète des suites données au rapport d'inspecteurs généraux des finances et d'Inspecteurs généraux de l'EN en avril 2022 sur l'école inclusive qui préconise de sortir du « toute aide humaine », et de « former les enseignants », nous l'avons compris, afin de pallier le manque d'AESH et de soins.

Notre fédération, la FNEC FP-FO a demandé l'abandon de ce rapport et rappelé qu'il n'était pas envisageable de substituer des réponses pédagogiques aux soins dont ont besoin les élèves !

Du coaching plutôt que du soin ?

Alors que des milliers de places manquent dans les établissements médico-sociaux, le ministre explique qu'il faut travailler sur une rapidité d'intervention avant que les situations ne se dégradent en envisageant la présence de personnels médico-sociaux dans les établissements scolaires.

Des "équipes mobiles" viendraient ainsi coacher les personnels confrontés à des situations intenable !

Moins d'accompagnement humain, de notifications...

Quant aux AESH, à l'instar de ce que préconise le rapport, le ministre s'interroge sur leur nombre et sur la « déstabilisation » que représente la présence de plusieurs d'entre eux dans une classe.... De fortes inquiétudes pèsent donc sur le recrutement de nouveaux AESH, l'avenir des notifications et des attributions...

Les collègues inspectrices et inspecteurs sont de plus en plus nombreuses et nombreux à témoigner de situations humaines intenable dans un nombre croissant d'écoles et d'établissements en raison de l'inclusion systématique.

Dans le même temps :

- De l'aveu l'ex-ministre Attal, ce sont 23 000 places en établissements médico-sociaux qui manquent dans le pays ;
- Ce sont près de 300 000 000 d'Euros ont été rendus en janvier 2024 par notre ministère à Bercy !

Les positions du SNCI-FO et de la FNEC FP FO sont claires, chaque enfant reconnu comme étant en situation de handicap par la MDPH doit pouvoir bénéficier :

- Des soins adaptés au sein d'établissements médico-sociaux auxquels il a droit ;
- De l'accompagnement humain nécessaire à sa scolarisation.

Les discussions entre les organisations syndicales membres de la FNEC FP FO et les acteurs concernés par l'inclusion scolaire le 17 novembre ont porté sur :

- **La défense de l'enseignement spécialisé ;**
- **La création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;**
- **La création d'un vrai statut et l'attribution d'un vrai salaire pour les AESH ;**
- **Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive.**